

3 septembre 2002

02.346

Question Frédéric Cuche

Faut-il réellement généraliser l'interdiction d'épandre les boues d'épuration ?

Sous la pression des grands distributeurs paraît-il, le Conseil fédéral a décidé d'interdire totalement l'épandage des boues d'épuration sur les sols agricoles. Et pourtant, les substances qui posent problème (métaux lourds, hormones, substances actives...) s'échappent aussi par les eaux de rejet.

Avec l'interdiction d'épandre les boues, tout le système de gestion des eaux usées doit être reconsidéré dans nombre de communes. Le coût de l'épuration des eaux va prendre l'ascenseur. Il est connu que les boues ont aussi une valeur fertilisante! On va donc sécher, déshydrater, incinérer et déposer en décharge des éléments nutritifs pour les plantes (phosphore, azote, potassium...).

C'est en amont qu'il ne faut pas laisser faire, mais interdire et contrôler. On peut craindre que l'abandon de l'utilisation des boues risque d'affaiblir les contrôles.

Quel est l'avis du Conseil d'Etat au sujet de ce problème de "civilisation-qui-ne-veut-plus recycler-ses-déchets"?

Quelle sera l'augmentation du prix de l'épuration des eaux usées à l'avenir si cette décision est appliquée?